

Mas Catalane — Contrat de location type

Modèle à usage informatif. Les coordonnées personnelles ont été retirées de cette version publique ; le contrat nominatif complet est transmis lors de la réservation.

Entre les soussignés,

BAILLEURS :

M.G. Frédéric / Mme D. Isabelle

SIRET : 94913920800019 — assujetti à la SACEM

Et

LOCATAIRES :

Demeurant :

Portable : / Mail :

Composition des locataires (nom, prénom et date de naissance)

Indispensable pour le calcul de la taxe de séjour (1,15 € par adulte / par nuit, tarif au 01/01/2026) :

1.
2.
3.
4.
5.
6.

En cas de non-respect du nombre d'occupants déclaré sur le contrat, et sans accord préalable, une expulsion immédiate sera définitive, sans indemnités ni remboursement.

Il est convenu d'une location meublée dont la désignation suit.

Adresse du logement donné en location :

Villa « Mas Catalane » — Mas n° 824, Résidence Les Jardins de Neptune, rue du Dr Schweitzer, 66750 Saint-Cyprien-Plage. Superficie de 53 m² avec terrasse de 27 m².

Type du logement donné en location :

Maison climatisée, avec terrasse carrelée et store banne électrique, ayant une capacité d'accueil de 6 personnes maximum. Résidence sécurisée (accès par badge) avec piscine. Un petit coffre-fort (à bijoux) est à disposition. Place de stationnement privative, non attribuée, réservée à la copropriété.

Désignation des locaux et équipements :

- 3 chambres
- 1 salle de bain avec toilette
- 1 salle d'eau avec toilette
- 1 cuisine aménagée/équipée et une pièce de vie

État / inventaire :

Un état/inventaire détaillé du mobilier sera établi et annexé au contrat, en autant d'exemplaires qu'il y a de parties (soit 2 exemplaires).

État / inventaire contradictoire :

La présente location étant consentie et acceptée en meublé, un état/inventaire contradictoire des meubles sera établi lors de la remise des clés au locataire et lors de la restitution de celles-ci. Le preneur sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir à ce mobilier.

Durée de la location :

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de nuits, du : àh..... au : àh.....

En aucun cas elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit du bailleur. Le contrat initial ou le contrat prorogé ne pourront porter la durée de la location à plus de trente jours maximum. Pour la prise de possession des lieux et les formalités d'usage (état/inventaire, remise des clés, paiement des sommes prévues à cette date), il est d'ores et déjà convenu d'un rendez-vous le jour de l'arrivée à partir de 14h00. Le départ s'effectuera à 10h00 maximum.

Loyer / charges :

La présente location est consentie et acceptée moyennant € (Euros) charges comprises, n'incluant pas la taxe de séjour (en sus, 1,15 € par adulte / par nuit, tarif au 01/01/2026).

Dépôt de garantie :

- À titre de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local, au mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux, le locataire versera à la conciergerie, le jour de l'entrée dans les lieux, la somme de 900 € (neuf cents euros), ainsi qu'une caution de ménage de 150 € (cent cinquante euros) par empreinte bancaire (non débitées, via le site Swikly). Celles-ci seront libérées automatiquement au bout de 7 jours si aucune retenue n'est à effectuer.
- Aucun meuble ni objet n'est absent, dégradé ou sali ; si tel est le cas, sa remise en état ou son remplacement à l'identique est convenu avec le bailleur.
- Les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre (placards et poubelles vidés, réfrigérateur/congélateur vidé, sanitaires et appareils électroménagers nettoyés, vaisselle rangée, etc.), ainsi que la terrasse, la plancha et le mobilier extérieur.
- Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le locataire s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme.

En cas de non-nettoyage de la plancha, de la terrasse et du mobilier extérieur, nous nous verrons dans l'obligation de garder la caution de ménage.

Mode de paiement :

Le jour de la signature des présentes, il est versé par le locataire la somme de 30 % du montant de la location, constituant les arrhes et venant en déduction du paiement final. 30 jours avant la prise de possession des lieux, le locataire s'oblige à verser, en complément des arrhes, le solde restant dû (loyer + taxe de séjour, selon tarif ci-dessus).

En annexe du présent contrat, les parties reconnaissent avoir reçu lors de leur arrivée :

- 1 jeu de clé avec badge, des bracelets piscine ainsi qu'une clé du coffre-fort à bijoux.

Représentation :

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les bailleurs seront représentés par la Conciergerie Alexandra.

Fait à Berry-Bouy le, en 2 originaux dont un remis au(x) locataire(s).

Le(s) locataire(s) :

Les bailleurs :

« Lu et approuvé, bon pour accord »

« Lu et approuvé, bon pour accord »

Les conditions générales détaillées (durée, obligations des parties, cautionnement, clause résolutoire) figurent dans le document séparé « Conditions générales de vente ».

Document de travail préparé par Laetitia — Grand Bouy — pour intégration au site web mascatalane.fr.